

Image not found or type unknown



Hébergement par locataire

Par **awatemtem**, le **18/01/2009** à **15:45**

Bonjour,rrnrnJe loge en ce moment dans une petite maison de -40M² édiée sur une propriété comportant une maison de 240M².rrnrnLa propriété était louée par une personne agée, depuis +60ans.rnrnj'ai été hébergé par cette personne en septembre 2006.rnrnLa locataire est décédée en mai 2008. Ses enfants n'habitent pas avec elle, ont sollicités du propriétaire un délai, afin de libérer la maison de toute ses affaires. Un délai leur a été accordé pour le 31 janvier 2009.rnrnLa propriété a été divisée en quatre lots et mise en vente.rnrnje me suis proposé d'acquérir le lot de la petite maison sur une surface de 277M², mais le propriétaire souhaite que la grande maison soit d'abord vendue,rndans le cas où le futur proprétaire souhaiterait acquérir les deux lots.rnrnDans cette attente et pour l'heure,rnle propriétaire actuel souhaite que tout le monde quitte les lieux pour le 31 janvier 2009.rnrnQue dois-je faire? et quels sont mes droits?

Par **domi**, le **18/01/2009** à **16:57**

bonjour , si vous avez été hébergé par le locataire , vous n'avez pas d'autre choix que de quitter les lieux puisque je suppose que vous n'avez pas de bail ! Domi